



FICHE 11 Que signifie le coût de la dégradation du milieu marin ? Comment le calcule-t-on ? Qu'en est-il pour la façade MED ?

Messages clés :

- Le coût de la dégradation renvoie à l'ensemble des dépenses que supporte d'ores et déjà la société pour maintenir les milieux marins dans l'état actuellement observé via les dispositifs de gestion actuellement en place. La méthodologie repose sur l'évaluation des coûts associés aux différents dispositifs de gestion du milieu marin existants, organisée au regard de la thématique de dégradation ciblée (eutrophisation, contaminants...) et du type de mesures déployées (mesures d'information et de suivi, mesures de prévention, mesures de préservation, mesures de remédiation).
- Les estimations sont sous-évaluées pour certaines thématiques compte tenu de la difficulté d'accès à des données relatives aux coûts de dispositifs de gestion.
- Pour la façade MED, le coût moyen annuel pour l'ensemble des dispositifs de gestion du milieu marin recensés est estimé à 837 millions d'euros sur la période 2017-2021, représentant 35 % du montant au niveau national.

1. Le coût de la dégradation des milieux marins

La mise en œuvre de la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) comporte une analyse économique et sociale, intégrant une évaluation du coût de la dégradation du milieu marin.

Ce terme pouvant renvoyer à différents concepts économiques et approches méthodologiques, l'analyse des coûts de la dégradation du milieu marin consiste, dans ce cas précis, à estimer l'effort que la société déploie pour maintenir le milieu marin dans un certain état désiré, et donc à évaluer les coûts associés aux différents dispositifs de gestion du milieu marin existants.

Cette approche méthodologique vise à recenser les coûts d'ores et déjà supportés par la société pour préserver le milieu marin, afin d'évaluer l'efficacité des mesures au regard des objectifs fixés, et dont la plupart doivent concourir à l'atteinte du bon état écologique.

L'évaluation de ces dispositifs de gestion est organisée au regard de dix thématiques de dégradation¹ et du type de mesures déployées, lesquelles sont réparties en quatre grandes catégories :

- Les **mesures d'information et de suivi** : elles comprennent les actions liées à la collecte d'information, à la recherche appliquée et aux dispositifs de suivi et de surveillance du milieu marin ;
- Les **mesures de prévention** : elles correspondent aux investissements ou incitations économiques visant la prévention des impacts causés par les activités humaines sur l'environnement marin (par exemple, cela intègre des actions de sensibilisation ou de contrôle) ;
- Les **mesures de préservation** : elles intègrent les actions visant à éviter que le milieu marin ne soit impacté par un comportement humain dommageable, lorsque ce dernier n'a pas pu être empêché (par exemple, cela comprend des mesures de dépollution en rivière) ;

¹ Établies en référence à la liste des descripteurs du BEE et à la liste des pressions et impacts mentionnées à l'Annexe III de la DCSMM, les 10 thématiques de dégradation sont : les déchets marins, les micropolluants, les questions sanitaires, les marées noires et rejets illicites d'hydrocarbures, l'eutrophisation, les espèces non indigènes invasives, les ressources halieutiques exploitées, les ressources conchylicoles exploitées, la biodiversité et l'intégrité des fonds marins, l'introduction d'énergie et les modifications du régime hydrologique.

- Les **mesures de remédiation** : elles ont pour objectif de limiter voire de supprimer les effets de la dégradation du milieu marin lorsque ceux-ci se sont déjà manifestés (par exemple, des actions de restauration).

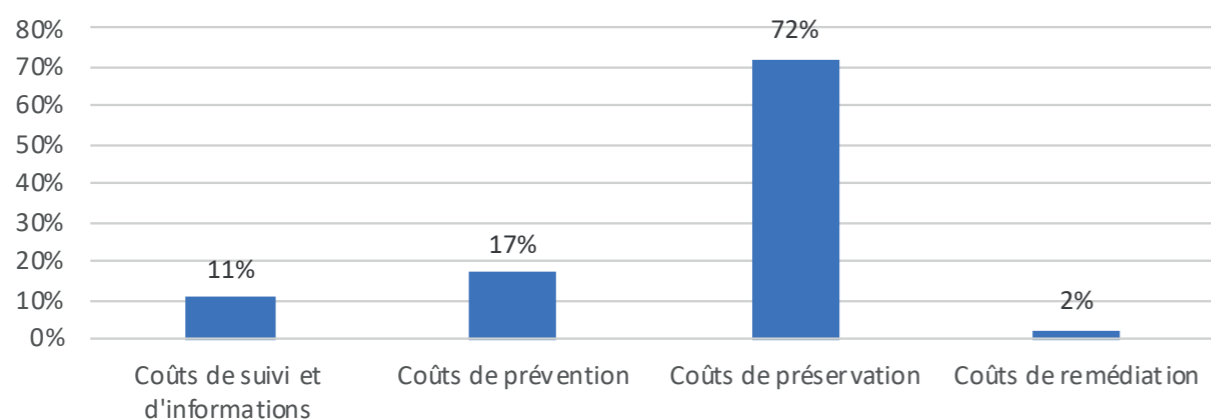
La frontière entre ces différents types de mesures étant parfois fine, l'affectation de certains dispositifs à telle ou telle catégorie de coûts résulte de choix méthodologiques propres à chacune des thématiques de dégradation.

2. Estimation des coûts au niveau national

Sur la période 2017-2021, le coût moyen annuel pour l'ensemble des dispositifs de gestion du milieu marin recensés est estimé à 2,4 milliards d'euros en France métropolitaine.

Les coûts de ces dispositifs sont largement dominés par les mesures de préservation (72 % des coûts recensés) tandis que la part des mesures de prévention ne représente que 17 % des coûts. Les coûts de suivi et d'information représentent 11 % des coûts totaux et seulement 2 % pour les coûts de remédiation. Ainsi, la majorité des mesures mises en place pour protéger le milieu marin visent à éviter que le milieu marin ne soit impacté par un comportement humain dommageable. Par exemple pour les questions sanitaires, cela correspond à la mise en place d'infrastructures de traitement des eaux résiduaires urbaines afin d'éviter leur propagation dans le milieu marin.

Répartition des coûts de la dégradation du milieu marin en France entre 2017 et 2021



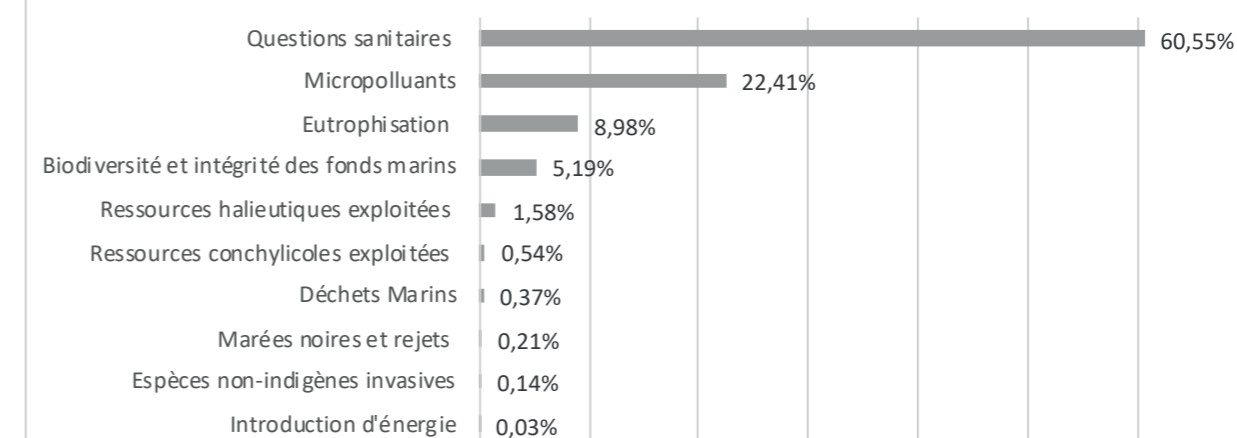
Les coûts associés aux thématiques de dégradation imputables aux activités des bassins-versants (questions sanitaires, micropolluants et eutrophisation) prédominent (89 % des coûts recensés). Pour ces trois thématiques de dégradation, les mesures de préservation représentent 78 % des coûts (1,69 milliard d'euros dédiés à la collecte et au traitement des eaux usées notamment) et les mesures de prévention seulement 16 %.

3. Principaux résultats pour la façade MED

En Méditerranée (MED), le coût moyen annuel pour l'ensemble des dispositifs de gestion du milieu marin recensés est estimé à 837 millions d'euros sur la période 2017-2021. Plus de la moitié des coûts portent sur les questions sanitaires avec une moyenne de 507 millions d'euros dépensés annuellement.

Ensuite, les principales thématiques des dispositifs de gestion du milieu marin portent sur les micropolluants (188 millions d'euros), l'eutrophisation (74 millions d'euros) et la biodiversité (54 millions d'euros).

Répartition thématique des coûts de la dégradation du milieu marin en MED sur la période 2017-2021



Comme au niveau national, la majorité des mesures mises en place pour protéger le milieu marin en MED vise à éviter que le milieu marin ne soit impacté par un comportement humain dommageable (83 % des coûts de la façade sont liés à des mesures de préservation, 8 % sont liés à des mesures de prévention).